Burundi : le Parlement adopte le projet de loi portant création de la CVR

@rib News, 18/04/2014 â€“ Source XinhuaL'AssemblÃ©e nationale a adoptÃ© jeudi le projet de loi portant sur la crÃ©ation, le mandat, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission VÃ©ritÃ© RÃ©conciliation (CVR).Sur 82 ayant participÃ© au vote, 81 ont votÃ© pour le projet de loi alors que le 2Ã¨me vice-prÃ©sident de l'AssemblÃ©e nationale, FranÃ§ois Kabura, du groupe parlementaire de l'Union pour le ProgrÃ¨s National (UPRONA), a votÃ© contre. Le vote a eu lieu en l'absence de 21 dÃ©putÃ©s de l'UPRONA et du FRODEBU-Nyakuri.
Avant le vote, la ministre burundaise de la SolidaritÃ© Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Me Clotilde Niragira, a indiquÃ© que la CVR rÃ©pond Ã un impÃ©ratif de vÃ©ritÃ©, de rÃ©tablissement des victimes et de rÃ©con face aux Ã©pisodes sanglants ayant endeuillÃ© le Burundi en 1965, 1969, 1971, 1972, 1988 et du 21 octobre 1993 au 4 dÃ©cembre 2008.La CVR, a-t-elle affirmÃ©, n'aura pas de pouvoir judiciaire, mais la procÃ©dure devant elle devra Ãªtre gratuite.Elle a ajoutÃ© que comme convenu avec les Nations Unies, il sera aisÃ© de lÃ©gifÃ©rer d'abord le mÃ©canisme non judiciaire qu'est la CVR, avant de se pencher sur la question du mÃ©canisme judiciaire incarnÃ© par le Â«Â Tribunal SpÃ©cial sur le BurundiÂ Â».Celui-ci, a-t-elle fait remarquer, interviendrait aprÃ¨s la publication du rapport de la CVR pour Ã©viter que les deux mÃ©canismes ne s'entremÃªlent.La CVR, prÃ©vu par l'Accord d'Arusha pour la Paix et la RÃ©conciliation au Burundi (AAPRB) d'aoÃ»t 2000, aura pour mission d'enquÃªter et d'Ã©tablir objectivement les faits concernant les violations des droits de l'Homme relevÃ©es du 1er juillet 1962 jusqu'au 4 dÃ©cembre 2008, date Ã laquelle le dernier mouvement armÃ© a rejoint le processus de paix.La CVR, dont le mandat statutaire sera de quatre ans, a aussi la mission de proposer les mesures adÃ©quates pour rendre justice et dignitÃ© aux victimes, rÃ©parer les prÃ©judices subis, garantir la non rÃ©pÃ©tition violations des violations et poser les bases de la rÃ©conciliation nationale, a dÃ©clarÃ© Mme Niragira.Selon elle, la CVR comprendra 11 membres choisis en tenant compte des Ã©quilibres constitutionnels au plan ethnique, rÃ©gional et sexuel, et les membres doivent Ãªtre reconnus pour leur probitÃ©, leurs compÃ©tences techniques et leur capacitÃ© Ã transcender les clivages de toute nature.La ministre a expliquÃ© que le processus d'adoption de ce projet de loi a Ã©tÃ© marquÃ© par le recours Ã des expÃ©riences puisÃ©es sous d'autres cieux en matiÃ¨re de VÃ©ritÃ© et de RÃ©conciliation nationale comme en Afrique du Sud, en Sierra LÃ©one et au Ghana.Selon des dÃ©putÃ©s de l'UPRONA et du FRODEBU-Nyakuri, les groupes parlementaires ont choisi de boycotter la sÃ©ance plÃ©niÃ¨re pour protester le manque des Â«Â consensus nÃ©cessairesÂ Â» ayant prÃ©cÃ©dÃ© le vote sur le projet de loi sur la CVR.Selon les deux groupes parlementaires, Â«Â l'analyse du projet de loi sur la CVR avait dÃ©butÃ© par un dialogue entre les groupes parlementaires et les partis politiques reprÃ©sentÃ©s Ã l'AssemblÃ©e nationale en vue de dÃ©gager les consensus nÃ©cessaires, mais ce dialogue a Ã©tÃ© rompu unilatÃ©ralement le parti au pouvoirÂ Â».Dans un communiquÃ©, les groupes parlementaires UPRONA et FRODEBU-Nyakuri avaient dÃ©clarÃ© rejeter le projet de loi sur la CVR qui est dÃ©pouillÃ© du mÃ©canisme judiciaire. Celui-ci, fait-on remarquer, est l'un des quatre piliers principaux de la Justice transitionnelle.Ils ont proposÃ© de reporter la mise en place de la CVR au lendemain des Ã©lections projetÃ©es en 2015, pour privilÃ©gier la sÃ©rÃ©nitÃ© et le dialogue entre les parties prenantes. Pour eux, l'adoption et la promulgation de ce projet de loi sur la CVR seront porteuses de tous les dangers pour la paix et la rÃ©conciliation nationale au Burundi.